

Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI) – Avenant n°3

SEANCE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le mercredi 16 septembre 2026, s'est réuni en salle du Conseil à Thiers, sous la présidence de Francis ROUX, Maire ;

Étaient présents :

Francis ROUX ;

Bernard DUNIAT, Lawrence JULLIEN DE POMMEROL, Louis Emmanuel BODINAT, Anne LE BRAS, Jean-François AUROY, Claire LOPEZ, Siome SEKHARI, Karine LEGRAND ;

Roger MORAND, Bruno BARGES, Martine BERMUDEZ, Vincent PIEDGRAND, Mehmet Ali YILMAZ, Palmyre SANNAJUST, Patricia MUSLER, Christophe SAUZEDDE, Cécile MINCHIN, Delphine BOUYASSE, Cristelle DALBOS, Duran YILMAZ, Christophe CAPRON, Henri-Louis FAYET, Laetitia BERNARD, Clothilde JOURDAIN, Gérard BLOC, Isabelle LAVEST, Philippe BARRAU, Hanifé OZKAN, Farida LAÏD ;

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

Serap ALP, pouvoir à Claire LOPEZ ;

Sandrine DUCOS, pouvoir à Gérard BLOC ;

Eddy DUPORT, pouvoir à Philippe BARRAU ;

Étaient absents :

Néant

Secrétaire de séance :

Claire LOPEZ a été désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Conseillers EN EXERCICE	Conseillers PRÉSENTS	Conseillers REPRÉSENTÉS	Total VOTANTS	Conseillers ABSENTS
33	30	3	33	0

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT, le Conseil municipal a pu valablement délibérer.

Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI) – Avenant n°3

Vu le Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI) des étrangers primo-arrivants, dont les bénéficiaires d'une protection internationale (BPI), conclu en date du 11 décembre 2023 entre l'État, la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, le Centre intercommunal d'action sociale de Thiers Dore et Montagne et la Ville de Thiers ;

Vu l'avenant n°1 au CTAI des primo-arrivants conclu le 27 novembre 2024 entre l'État, la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, le Centre intercommunal d'action sociale de Thiers Dore et Montagne et la Ville de Thiers ;

Vu l'avenant n°2 au CTAI des primo-arrivants conclu le 16 octobre 2025 entre l'État, la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, le Centre intercommunal d'action sociale de Thiers Dore et Montagne et la Ville de Thiers ;

Considérant que la Communauté de communes de Thiers Dore et Montagne, le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Thiers Dore et Montagne, la Ville de Thiers et l'État ont signé un Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI) le 11 décembre 2023 qui formalise un cadre global et partenarial partagé d'accompagnement spécifique à destination des étrangers primo-arrivants ;

Considérant que les publics éligibles sont les étrangers en situation régulière, les Bénéficiaires de la Protection Internationale (BPI) et les Bénéficiaires de la Protection Temporaire (BPT) ;

Il est proposé de reconduire ledit contrat par l'avenant n°3 pour une durée d'un an.

Au titre de l'année 2026/2027, la participation de l'État s'élève à quarante mille euros (40 000,00 euros). La participation du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Thiers Dore et Montagne s'élève à vingt mille euros (20 000,00 euros).

Il est proposé le plan de financement des actions suivant :

N° axe	Intitulé de l'action	Financement État	Montant du co-financement de l'EPCI	Financement total
1 : Favoriser l'accompagnement social renforcé individuel et collectif	1 : dispositif d'accompagnement à l'intégration des primo-arrivants	9 999,92 €	4 000,00 €	13 999,92 €
2 : Favoriser l'apprentissage du français	2 : ateliers sociolinguistiques	1 157,36 €	4 000,00 €	5 157,36 €
	3 : évaluer, orienter et structurer les parcours d'apprentissage du français	14 138,72 €	4 000,00 €	18 138,72 €
	4 : ateliers à visée socio-professionnelle	10 000,00 €	4 000,00 €	14 000,00 €
3 : Améliorer l'accès à la formation professionnelle et à l'emploi	5 : accompagnement vers et dans l'emploi	4 704,00 €	4 000,00 €	8 704,00 €

CM 22.09.2026
Délibération n°4

	40 000,00 €	20 000,00 €	60 000,00 €
--	-------------	-------------	-------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le plan de financement présenté ;
- **D'autoriser** le Maire à signer l'avenant n°3 au Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration et tout document s'y rapportant.

VOTES	POUR	33	
	CONTRE		
	ABSTENTIONS		
	NE PREND PAS PART AU VOTE		

Le secrétaire de séance,

Claire LOPEZ




~~Le président de séance, Maire,~~

Francis ROUX




Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le 30/09/2026



ID : 063-216304303-20260922-260922_4-DE

[Faint, illegible handwritten text]